



Reclamation Charges consommation eau bail locatif

Par **laurent19.giant**, le **06/09/2024** à **14:44**

Bonjour à tous

Je loue un appartement meublé depuis 3 ans, **j'ai toujours payé mon loyer sans le moindre retard.**

Le contrat stipule : "Montant du loyer Mensuel 725 € charges comprises) hors EDF et Gaz.

J'ai été trop cool avec le propriétaire car en 3 ans il ne nous à **jamais envoyé une quittance** ni aucun détails ou recap des charges.

Maintenant au bout de 3 ans son bailleur lui envoie la consommation eau de l'appartement document de son coté = "charges de copropriété eau individuelle".

Lors de la visite de l'appartement il nous a été indiqué que l'eau était incluse dans les charges (par la personne chargé des visites).

Je paie mes dettes la n'est pas le problème mais dans ce cas j'ai l'impression que le propriétaire considère que le loyer est de 725 point final , hors c'est bien précisé charges incluses.

J'ai des relations cordiales avec le proprio mais je pense qu'il a pris un contrat tout fait sur internet.

Je n'ai pas envie de payer 2 fois, que faire ?

Merci Pour votre aide

Par **Pierrepaulejean**, le **06/09/2024** à **19:04**

bonjour

les contrats de fournitures d'électricité et de gaz sont ils à votre nom?

Par **laurent19.giant**, le **07/09/2024** à **11:02**

bonjour oui les es contrats de fournitures d'électricité et de gaz sont à mon nom

merci pour votre aide

Par **Pierrepauljean**, le **07/09/2024** à **14:37**

si votre bail mentionne bien un montant pour le loyer avec les charges comprises, il n'y a rien à payer en plus

Par **laurent19.giant**, le **08/09/2024** à **17:02**

oui c'est clairement indiqué